COMMUNE DE VOUGY



ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CARREFOUR ROUTE DE GENEVE (RD19) /RUE DE LA FRUITIERE

ARRÊTÉ Nº 2024 032

Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée le 05 juin 2024 par l'entreprise COBRA LEDS VIDEO sise 5 Rue du Colombier – 73410 Entrelacs représentée par Mr GIRE,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation au carrefour de la route de Genève (RD19) et de la rue de la Fruitière,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: le **jeudi 20 juin 2024** l'entreprise COBRA LEDS VIDEO est autorisée à effectuer la pose d'un panneau lumineux pour informations communales à l'angle de la route de Genève et de la rue de la Fruitière.

Article 2: la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre $I-8^{\rm ème}$ partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise COBRA LEDS VIDEO.

<u>Article 3</u>: le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise COBRA LEDS VIDEO.

Article 4 : les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise COBRA LEDS VIDEO de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

<u>Article 5</u>: Monsieur le Maire de Vougy, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution dur présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise COBRA LEDS VIDEO
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz
- Proxim'iti chargée du transport

Fait à Vougy, le 19 juin 2024

Le Maire

Yves MASSAROTTI